

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION  
DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021**

Le mardi 30 novembre 2021, Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure, représentant Monsieur le Préfet de Région Normandie, a ouvert officiellement la séance d'installation de la nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie.

**Membres Elus présents :** Zahed BAHNA, David BIENAIME, Philippe BOUGARD, Carmen CHAMOUTON, Georges CHAUVEL-TREPIER, Eric CHEFDEVILLE, Sylvie CHEVAUCHE, Jean-Michel COSTASEQUE, Jean-Philippe DAULL, Schéhérazade DENIARD, Christian DEVAMBEZ, Nathalie ELUECQUE, Isabelle GINESTIERE, Cécile GOUBAULT, Béatrice GOUEFFON, Olivier GOUERY, Vincent HERVIEU, Murat KORU, Pierre-Jean LEDUC, Jérôme LEMPEREUR, Philippe LENIERE, Jean-François MEYER, Xavier MONTENOISE, Emmanuel PAU, Patricia REY, Jean-Pierre SOULIE, Gilles TREUIL, Yannique VALIN, Sylvie VANDENDRIESSCHE, Luc VAN RYSSEL, Myriam VEPIERRE, Jean-Christian WEISS

**Membres Elus excusés :** Sébastien BOULLIN, Julia CATTIN, Vanessa ERBE, François GARNIER, Adrien HENRY, Séverine HOUCKE, Florence PAVAGEAU, Isabel ROUSSEAU,

Quorum = 21

.../...

**VI. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNEMENT DE LA CCI**

.../...

**C. Délibérations à prendre :**

.../...

**2. Habilitation du Président à arrêter, lancer et signer les marchés et accords-cadres faisant l'objet d'une procédure adaptée**

.../...

**L'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Portes de Normandie :**

**Vu :**

- le code du commerce,
- l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique
- le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique
- le décret n°2015-1641 du 11 décembre 2015 portant création de la CCIT Portes de Normandie,
- le règlement intérieur de la CCIT Portes de Normandie ;

**Considérant :**

- l'opportunité d'habiliter le Président, ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à préparer, arrêter, lancer les projets de marchés publics et signer, sans délibération préalable, les marchés publics passés sous la forme d'une procédure adaptée ;

Sur proposition du Président,  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'habiliter le Président ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à préparer, arrêter, lancer et signer, sans délibération préalable, les marchés publics passés sous la forme d'une procédure adaptée,
- Précise que le Président ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, informe l'assemblée générale des marchés publics conclus dans le cadre de cette habilitation,
- Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Région Normandie pour approbation.

La présente délibération est adoptée par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pour copie conforme  
Evreux, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

**LE PRESIDENT**



**Jean-Michel COSTASEQUE**